

Droits et devoirs : une responsabilité sociétale - 1/1

On donne des droits sans les assortir d'une formation à leur jouissance, et on s'étonne que certains en fassent mauvais usage... Quelques réflexions pour sortir du cercle vicieux !

Par sa pratique égalitaire de l'enseignement, l'école, pour des raisons budgétaires plus que par croyance pédagogique dans les vertus de la classe unique, est un acteur évident de la reproduction sociale (voir les réflexions de Pierre Bourdieu et Raymond Boudon sur ces questions).

Aussi, à l'issue de son parcours scolaire, le jeune, bien souvent, n'a pas eu ou su trouver le moyen de se hisser socialement et retombe dans les déterminismes de son milieu social. L'enfance étant l'âge de la malléabilité de l'être et de l'intellect, on peut déduire de l'échec scolaire à donner sa chance à chacun la condamnation de l'adulte à ne plus évoluer vers plus de culture et de capacité à être un citoyen éclairé.

On peut déplorer comme on le fait depuis longtemps la bêtise des parents et des citoyens, mais on ne peut confier à une école dépassée le soin de contrer le travail de sape de médias prônant la vulgarité et la facilité.

Aussi, je pense qu'il faut donner la chance à chaque individu, par la fréquentation régulière d'une structure de formation qui mêle des individus hétérogènes dans leurs origines, dans leurs parcours et dans leurs projets, afin que chacun, à différents âges de la vie, ait la possibilité de rencontres et de réflexions hors des sentiers battus de son microcosme social.

Ainsi, puisque les étrangers sont triés sur le volet avant de se voir accorder la nationalité française, puisque les couples candidats à l'adoption sont contraints à des démonstrations de capacité, et puisque l'exercice de la citoyenneté comme celui de la parentalité sont indissociables du statut même d'être humain, je préconise de soumettre le droit à l'enfantement comme celui du vote à la contrepartie républicaine de suivre une formation sanctionnée par une attestation.

Par conséquent, il y aurait un permis parental attestant que l'individu a été renseigné sur des aspects fondamentaux de la parentalité comme la loi, les droits et devoirs mutuels des parents et enfants, des fondamentaux psychologiques et pédagogiques d'une telle relation, l'histoire du statut de l'enfant et sa mise en relief par le recours à d'autres exemples culturels à travers le monde ; de même, le droit de vote serait la suite logique d'une formation sur l'histoire des régimes et courants politiques, leurs enjeux et limites, les institutions et le rôle des élus.

C'est à ce prix qu'on redonnera à notre démocratie un nouveau souffle, et à nos citoyens un regain de dignité et de capacité, au profit de toute notre société.